



ÉNERGIE -  
DOMOTIQUE



INDUSTRIE

**Fiche RNCP 41007**  
Délivrée par le  
ministère de  
l'enseignement  
supérieur et de la  
recherche le  
07/07/2025

**Date d'échéance de  
l'enregistrement :**  
31/08/2030

[Lien fiche RNCP 41007](#)

## BTS ELECTROTECHNIQUE (EN APPRENTISSAGE - MIXITE) – RNCP : 41007 UFA LA PROVIDENCE - AMIENS – 2026/2028

### • PUBLIC

Le BTS ELECTROTECHNIQUE en apprentissage est accessible aux jeunes jusqu'à l'âge de 29 ans. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

### • PRÉREQUIS

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat Général - Bac Technologique STI - Bac Professionnel MELEC). Le permis B est vivement conseillé.

### • MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Une inscription sur Parcoursup est demandée et/ou une prise de contact avec l'UFA par mail : [ufa@la-providence.net](mailto:ufa@la-providence.net) ou par téléphone au **03 22 33 77 72**. Un dossier de candidature (muni des pièces requises) devra être renseigné. Il servira de point d'appui pour un entretien sur site (ou téléphonique) qui vous sera proposé afin de définir ensemble votre projet. Suite à cet entretien, il vous faudra démarcher les entreprises pour trouver un employeur. Nous pouvons également vous aider et vous orienter dans vos recherches.

Une fois l'employeur trouvé, le responsable de l'UFA prendra contact avec la structure afin d'établir votre contrat. L'inscription est possible jusqu'au 31/12/2026.

*Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. ».*

### • OBJECTIFS PROFESSIONNELS et MÉTIERS

Obtenir le brevet de technicien supérieur (BTS) « Électrotechnique » permet d'être spécialiste des installations électriques « intelligentes », qui intègrent les technologies numériques, communicantes et les objets connectés au service des enjeux énergétiques. Le technicien conçoit, optimise et maintient ces installations électriques depuis le point de production de l'énergie jusqu'aux utilisations, en intégrant des solutions techniques variées et innovantes. Son métier s'exerce dans des entreprises de toute taille. Le technicien intervient dans les secteurs d'activités de la production, des réseaux de transport et de distribution de l'énergie électrique, des réseaux de communication, des infrastructures et des bâtiments « intelligents », de l'industrie et des équipements électriques des véhicules (terre, air, mer). Le technicien intervient dans le cadre de travaux neufs, de rénovation, d'adaptation (extension, amélioration, optimisation, sécurisation) et de maintenance. La personne titulaire du BTS « Électrotechnique » exerce des activités de conception et d'études, d'analyse et de diagnostic, de conduite de projet/chantier, de réalisation, de mise en service, de maintenance.

**Métiers ciblés :** Technicien (ne) : de maintenance - chargé (e) d'études - chantier - qualité - maintenance électrotechnique – service après-vente – sûreté – postes sources – diagnostic énergétique. Electrotechnicien – Dessinateur-projeteur – Chargé(e) de projet/chantier et de conception – Technico commercial(e) – Automatique – Conseiller(e) point de vente.

### • PERSPECTIVES POST-FORMATION

- Licence en apprentissage Energie et Développement Durable (CNAM/ CFA JEAN BOSCO)
- Licence Pro GECLERE - UPJV



# ORGANISATION DE LA FORMATION

## • MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le BTS ELECTROTECHNIQUE en mixité et en alternance est encadré par une équipe d'enseignants, en mesure de dispenser la formation sous forme distancielle ou présentielle. Le rythme de l'alternance est de 2 semaines en entreprise / 2 semaines en UFA. Le calendrier est consultable sur notre logiciel YPAREO. La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande (voir coordonnées)

## • MODALITÉS D'ÉVALUATION

Nous proposons des évaluations et des devoirs surveillés chaque semaine de formation. Un BTS Blanc est aussi prévu en 2<sup>nde</sup> année.

## • VALIDATION

Les apprentis passent certaines épreuves d'examen en CCF (1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> année) et d'autres épreuves sous la forme ponctuelle. A la sortie ils sont titulaires d'une formation de niveau 5. Il n'y a pas d'équivalence et pas de passerelle. Il n'y a de possibilité de valider de blocs de compétences.

## • NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous avons une capacité maximale de 3 alternants en mixité de public avec des étudiants en voie scolaire.

## • DURÉE DE LA FORMATION

Le BTS ELECTROTECHNIQUE se déroule de septembre 2026 à juillet 2028 soit 1410 heures.

## • TARIFS DE LA FORMATION

**Tarif de la formation : 9000€ pris en charge par l'OPCO.**

*Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les*

*niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »*

*Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap)*

**Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »**

*L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent ... »*

*Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.*

**Le reste à charge pour l'entreprise qui accueille l'apprenti est à 0€**

## • ACCESSIBILITÉ HANDICAP

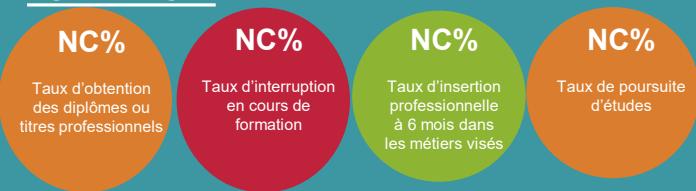
Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap : l'UFA adapte les moyens de la prestation aux besoins du handicap. Tous nos plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

-Service Handicap du CFA Jean Bosco : 07.87.14.25.31 ou [handicap@cfajeanbosco.fr](mailto:handicap@cfajeanbosco.fr)

-Service Mobilité du CFA Jean Bosco : [mobilite@cfajeanbosco.fr](mailto:mobilite@cfajeanbosco.fr)

## • TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION\*



\* Ouverture de la formation en septembre 2025.

## • VALEUR AJOUTÉE

-Installations et systèmes électrotechniques de pointe.  
-Accompagnement à la Technique de recherche de contrat d'apprentissage  
-Formateurs experts et professionnels.  
-Expérience de plus de 30 ans dans secteur électrotechnique et de 20 ans en apprentissage.  
-Ouverture sur le monde (projets culturels Voltaire).  
-Suivi personnalisé, Point écoute jeunes.



## COORDONNÉES

**UFA LA PROVIDENCE**  
146 Bd de Saint Quentin  
80000 AMIENS

M : [ufa@la-providence.net](mailto:ufa@la-providence.net) - T : 03 22 33 77 72

## SERVICE DÉVELOPPEMENT DU CFA :

**Guilhem BRAILLON**  
[braillon.g@cfajeanbosco.fr](mailto:braillon.g@cfajeanbosco.fr)